

Info-placements

Numéro 2

Le système de marché

Au sujet d'Info-placements :

Info-Placements est une publication du Centre d'initiation au placement du Canada, un organisme indépendant sans but lucratif. Le Centre a pour mission d'aider les gens comme vous à prendre des décisions de placement éclairées.

Le CIP travaille en étroite collaboration avec l'Institut canadien des valeurs mobilières – l'organisme d'éducation officiel du secteur des valeurs mobilières – et d'autres organismes réputés afin de s'assurer de l'exactitude et de l'impartialité de ses publications et programmes.

Le présent numéro d'Info-Placements fait partie d'une série continue qui complète les nombreux autres programmes et services de formation en placement offerts par le CIP, lesquels comprennent des publications, des séminaires ainsi qu'un centre de documentation.

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un des bureaux du CIP indiqués à l'endos du présent bulletin. Notre personnel se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions!


Centre
d'initiation au
placement
DU CANADA
www.investorlearning.ca/francais

Dois-je comprendre comment fonctionnent les marchés financiers avant d'y prendre part?

Il le faudrait, oui. Il est bon d'avoir une connaissance générale des marchés avant d'y faire des placements. Si vous savez comment fonctionne le système, vous saurez à qui vous adresser pour obtenir de l'aide. De plus, vous saurez à quoi vous attendre à chaque étape du processus de placement.

Qu'est-ce que le système de marché des valeurs mobilières?

L'expression «système de marché» sert à décrire les différents services qui, ensemble, permettent de convertir l'épargne en des investissements productifs. Le système de marché est le processus qui permet aux gouvernements et aux entreprises de se procurer des capitaux de façon rentable. Il aide aussi les épargnants à acheter des titres qui leur conviennent aux meilleurs cours possibles, puis à les vendre au moment voulu.

Le système fait en sorte qu'il n'y ait aucun délai dans le transfert des fonds ou des titres entre les investisseurs et les utilisateurs de capitaux ou d'autres investisseurs. Il comporte aussi des mécanismes intégrés visant à faire en sorte que tous les utilisateurs du système soient traités de manière équitable.

Pouvez-vous m'expliquer brièvement son fonctionnement?

Jetez d'abord un coup d'oeil au diagramme ci-dessous montrant le mouvement des capitaux à l'intérieur du système de marché. Ceci vous donnera une idée des principaux participants qui forment le marché des valeurs mobilières.

Que fait chacun de ces participants?

Les courtiers en valeurs mobilières prennent les ordres d'achat et de vente que leur donnent

les investisseurs ou les épargnants. Ils aident aussi les utilisateurs de capitaux en trouvant des investisseurs prêts à acheter leurs titres. Les titres sont achetés et vendus sur le marché par les négociateurs des maisons de courtage.

L'intégrité des courtiers en valeurs et des marchés est surveillée par des organismes du marché (organismes d'autorégulation) et par les autorités

gouvernementales (commissions des valeurs mobilières). Des organismes distincts, appelés sociétés de compensation ou dépositaires, suivent de près les mouvements de titres au nom des courtiers et s'assurent que les comptes de ces derniers sont réglés rapidement. Les agents de transfert ou les agents comptables des registres tiennent un registre des porteurs de titres. En cas d'insolvabilité ou de faillite d'une maison de courtage, les épargnants sont protégés contre les pertes grâce à un fonds de protection des épargnants. Les professionnels du marché sont formés et agréés par un organisme d'éducation officiel et doivent se conformer à des normes préétablies.

Le fonds de protection des épargnants protège les épargnants si leur maison de courtage fait faillite.

Votre diagramme montre que tous les ordres passent par les courtiers en valeurs mobilières. Pourquoi?

Les courtiers en valeurs mobilières ont toujours prêté leur concours dans les opérations financières. Pendant des siècles, les courtiers du monde entier ont tenu des marchés en rassemblant acheteurs et vendeurs. La place centrale où ils travaillaient permettait d'obtenir de meilleurs cours pour tout le monde. Grâce à ces places centrales, les gouvernements

des relevés de compte. D'autres services ou produits spécialisés peuvent également vous être offerts.

Certaines catégories de courtiers, appelés *courtiers exécutants* ou *courtiers escompteurs*, ne donnent pas de conseils en placement. Ils demandent généralement des honoraires ou des frais de courtage moins élevés que ne le font les courtiers traditionnels, mais ils n'exécuteront un ordre qu'à votre demande. Les courtiers exécutants sont utiles pour les épargnants avertis qui savent quelle opération faire. Les courtiers traditionnels donnent des conseils dans le cadre d'une gamme de services comprenant aussi des études financières, et ils aident les épargnants à faire des choix pertinents lorsque ceux-ci n'ont ni le temps, ni l'envie, ni les connaissances nécessaires pour faire des placements seuls.

Les courtiers en valeurs mobilières offrent-ils des services différents aux gros investisseurs?

Dans toute entreprise, les gros clients ont plus d'attention que les petits. Sur le marché des valeurs mobilières, les plus gros investisseurs sont des institutions comme les caisses de retraite. La plupart des courtiers demandent des frais de courtage réduits pour les ordres volumineux. De la même façon, ils appellent plus fréquemment leurs gros clients lorsque des occasions se présentent, parce que ceux-ci sont plus susceptibles d'être intéressés. Par contre, les conseillers en placement offrent leurs services à des épargnants comme vous, non pas aux grandes institutions, qui font affaire avec un service différent de la firme. Vous n'avez donc pas à vous disputer l'attention!

Beaucoup de gens croient que les petits épargnants ne peuvent jamais l'emporter sur les gros investisseurs. Or, il existe sur le marché des garanties qui permettent de s'assurer que les petits épargnants ne sont pas pénalisés en raison de leur taille. Des mécanismes tels les arrêts d'opérations donnent le temps de diffuser les renseignements importants qui peuvent influencer sur le cours d'un titre. Il importe que tous les investisseurs aient un accès égal à l'information susceptible d'influencer le marché.

Comment les courtiers en valeurs aident-ils les sociétés à mobiliser des capitaux?

Les courtiers aident une société qui a besoin de capitaux à décider s'il est préférable d'emprunter en émettant des obligations ou de vendre des parts de propriété sous forme d'actions. Ils expliquent aussi les facteurs relatifs au marché qui peuvent influencer sur cette décision. Ils peuvent également donner à la société une idée du prix et des modalités qui seraient intéressants pour les investisseurs.

Une fois que le prix et les modalités de l'émission sont établis, les courtiers peuvent faire fonction de mandataires en trouvant des acheteurs pour les titres émis. Plusieurs maisons de courtage peuvent se regrouper pour trouver des investisseurs. Quelquefois, un courtier ou un groupe de courtiers peut acheter tous les titres et les revendre aux investisseurs. Dans ce cas, on dit que les courtiers agissent comme *contrepartistes*. Le processus qui consiste à placer de nouveaux titres sur le *marché primaire* par l'entremise d'un ou de plusieurs courtiers en valeurs s'appelle *prise ferme*.

Comment les courtiers aident-ils les gouvernements à emprunter?

Lorsque le gouvernement fédéral décide d'emprunter en émettant des obligations, il peut consulter des courtiers en valeurs et des banques pour fixer le montant et les modalités de l'emprunt. Le gouvernement reçoit ensuite les soumissions d'un groupe choisi de courtiers et de banques. Ces *distributeurs primaires* font une soumission pour acheter une partie ou la totalité des obligations à un prix qu'ils jugent concurrentiel. Les courtiers qui obtiennent les titres trouvent enfin des investisseurs à qui les vendre à un prix légèrement supérieur.

Les provinces et les municipalités ont plutôt tendance à emprunter comme les entreprises, c'est-à-dire en faisant appel à un courtier en valeurs qui achètera l'émission complète et la revendra aux investisseurs.

Un conseiller en placement peut acheter et vendre des titres en plus de donner des conseils financiers.

Les marchés de valeurs mobilières sont-ils de véritables «places»?

Parfois, oui. Vous avez probablement entendu parler des bourses, qui sont des places centrales où se négocient les actions, surtout celles déjà émises et négociées entre investisseurs (*marché secondaire*). Or, un marché n'est pas nécessairement un lieu physique. Un marché de valeurs mobilières est, de fait, n'importe quel réseau qui relie des courtiers ayant des ordres d'achat et de vente à exécuter. Sur tous les marchés, de l'information est transmise sur les cours et les quantités que les courtiers veulent acheter ou vendre, afin qu'ils puissent obtenir le meilleur cours possible pour la quantité précisée. Les marchés de valeurs mobilières sont aujourd'hui de plus en plus informatisés. Les ordinateurs sont l'outil idéal pour rassembler et organiser des données complexes. Grâce aux réseaux de communication actuels, cette information peut être transmise instantanément. La nouvelle technologie a déjà changé radicalement le mode de négociation des actions, négociation qui a toujours été effectuée sur le parquet d'une bourse, à la criée, par des négociateurs ayant en carnet les ordres d'achat et de vente de leurs clients. Sur les bourses canadiennes, l'ordinateur constitue déjà le principal lieu de rencontre.

Qui, exactement, effectue les achats et les ventes?

Ce sont les négociateurs des maisons de courtage. Dès qu'un conseiller en placement prend un ordre d'achat ou de vente, celui-ci est envoyé directement à la salle de négociation de la firme. Les maisons de courtage ont souvent deux salles de négociation – une pour les obligations et autres titres d'emprunt et une autre pour les actions. Pour les actions, les ordres peuvent être traités de différentes façons : par ordinateur, par téléphone ou sur le parquet d'une bourse. Si l'ordre est transmis au parquet d'une bourse, les négociateurs l'exécutent au nom du client.

Les obligations sont négociées par téléphone dans la salle de négociation. Des négociateurs expérimentés sont autorisés à acheter et vendre des obligations et des actions pour le compte de leur firme afin de bâtir un inventaire. Cela signifie que le courtier a toujours un large éventail de titres pour répondre aux besoins variés des clients. Si le courtier ne possède pas le titre dont vous avez besoin, la firme le cherchera pour vous et l'obtiendra à titre de mandataire.

Qu'est-ce qu'un organisme d'autoréglementation?

Un organisme d'autoréglementation est un organisme qui réglemente ses propres activités ou les activités de ses membres. Au Canada, le secteur des valeurs mobilières a de grandes responsabilités en matière d'autoréglementation. Celle-ci est assurée par les bourses et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), lesquelles sont appelées organismes d'autoréglementation ou OAR*. Les gouvernements provinciaux leur ont confié la responsabilité de s'assurer que les courtiers, qui sont leurs *membres*, observent certaines normes préétablies. Ces normes sont énoncées dans les lois provinciales sur les valeurs mobilières.

Les organismes d'autoréglementation surveillent les marchés et les opérations ainsi que les sociétés membres et leurs activités.

* L'ACCOVAM n'est pas reconnue comme un OAR au Québec.

Quel est le rôle des commissions de valeurs mobilières?

Les commissions de valeurs mobilières jouent un rôle très important. Elles veillent au bon fonctionnement des marchés de capitaux et s'assurent que les épargnants sont bien protégés. Elles s'y prennent de trois façons. Premièrement, toutes les personnes et toutes les sociétés qui négocient des titres sur le marché doivent satisfaire à certaines exigences et être inscrites auprès des commissions. Deuxièmement, les commissions établissent des règles pour s'assurer que tous les renseignements pertinents au sujet des titres et des émetteurs sont rendus publics. Troisièmement, les commissions ont des pouvoirs spéciaux qui leur permettent de mener des enquêtes et de poursuivre les contrevenants.

Les commissions de valeurs mobilières et les organismes semblables sont des agences gouvernementales financées par les contribuables. Pour économiser temps et argent, la plus grande partie du travail de réglementation du marché est effectuée par les organismes d'autoréglementation. Cependant, les commissions prêtent une attention toute particulière à la manière dont les OAR exécutent leur travail.

Qu'est-ce qu'une société de compensation, et pourquoi a-t-on besoin d'un tel service?

Les sociétés de compensation, souvent appelées dépositaires, jouent aussi un rôle important. D'abord, elles assurent le règlement rapide des opérations sur valeurs. Elles accélèrent

ensuite le mouvement des titres entre les acheteurs et les vendeurs et réduisent les risques de perte de titres.

De nos jours, la plupart des valeurs, surtout les actions, sont déposées dans d'immenses chambres fortes en béton et en acier dans une société de compensation ou chez un dépositaire, où elles sont en sécurité. Cela signifie que vous ne recevrez probablement pas un certificat lorsque vous achetez une action, à moins d'en faire la demande. Vous êtes propriétaire de l'action et vos relevés de compte constituent la preuve de cette propriété, mais vous ne verrez jamais le certificat. Au lieu d'être immatriculés à votre nom, les titres sont immatriculés au nom de votre courtier, d'où l'expression *titres immatriculés au nom d'un courtier*. Depuis quelque temps, les obligations sont aussi traitées de la même façon.

La société de compensation ou le dépositaire d'aujourd'hui utilise des ordinateurs pour suivre tous les achats et ventes de titres qui sont *immobilisés* dans sa chambre forte. À la fin de chaque journée de négociation, les opérations entre les firmes sont comptabilisées pour chaque titre. Le dépositaire envoie alors à chaque courtier un relevé de compte indiquant le montant total dû à chacune des autres firmes. En guise de règlement, les courtiers envoient un chèque à la société de compensation pour qu'elle le dépose dans les comptes des autres firmes. Les titres sont transférés par *inscriptions en compte*.

Au Canada, les maisons de courtage ont trois jours ouvrables pour régler les opérations sur toutes les actions et sur la plupart des obligations. De la même façon, les clients ont trois jours ouvrables pour remettre les titres qu'ils vendent (s'ils les ont en leur possession) ou pour payer les titres qu'ils achètent.

Quelles sont les principales sociétés de compensation au Canada?

Au Canada, il y a une grande société de compensation : la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (CDS). Elle sert les membres de la Bourse de Toronto, de la Bourse de Montréal, du CDNX, ainsi que diverses banques et sociétés de fiducie.

Quel est le rôle de l'agent des transferts et de l'agent comptable des registres?

Un agent des transferts est une société de fiducie nommée par une société pour tenir la liste de ses actionnaires (noms et adresses). Cette information est importante lorsque la société doit envoyer des chèques de dividendes et s'assurer que les actionnaires admissibles sont au courant de la tenue des assemblées annuelles et de leur droit de voter. L'agent comptable des registres

vérifie l'exactitude du travail fait par l'agent des transferts et tient un registre des actions de la société.

Qu'arrivera-t-il si la maison de courtage avec laquelle je traite fait faillite?

Le secteur des valeurs mobilières, par l'entremise du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), offre au public investisseur une protection contre toute perte découlant de la faillite d'une maison de courtage membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de la Bourse de Toronto, de la Bourse de Montréal ou du Canadian Venture Exchange. Ce sont ces organismes d'autorégulation qui parrainent le Fonds. Si vous subissez une perte découlant de l'insolvabilité d'une firme membre d'un de ces organismes, le FCPE assure jusqu'à concurrence de un million de dollars pour les pertes réalisées sur les titres et les soldes en espèces. Sachez toutefois que vous n'êtes pas protégé si vous avez fait un mauvais placement.

La protection offerte par le FCPE est payée par les firmes qui sont membres des organismes d'autorégulation canadiens. Vous trouverez plus de détails sur cette précieuse assurance dans le bulletin Info-Placements numéro 5, intitulé «*Protection de l'épargnant*».

Comment savoir si mon conseiller en placement a toute la compétence voulue?

La personne avec qui vous traitez doit être agréée et inscrite pour vendre des valeurs mobilières. Pour être agréée, elle doit avoir suivi avec succès le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada^{MC}. Pour savoir si un conseiller est agréé, vous n'avez qu'à communiquer avec la commission des valeurs mobilières de votre province.

Toutefois, si votre conseiller en placement est employé par un membre d'un organisme d'autorégulation canadien, il doit souvent avoir une formation plus poussée. Il doit, par exemple, réussir à des examens sur les règles et règlements en vigueur et sur les normes de déontologie et de conduite. Avant de pouvoir donner des conseils à des clients, les conseillers en placement doivent également suivre une formation obligatoire de trois mois.

Pour protéger encore davantage les intérêts des épargnants, les conseillers nouvellement inscrits sont soumis à une surveillance étroite

pendante une période de six mois, surveillance qui est assurée par le directeur de succursale. Dans les deux années et demie qui suivent leur agrément, ils doivent suivre avec succès un cours avancé en planification financière. De plus, les sociétés membres peuvent demander à leurs nouveaux conseillers en placement de suivre des programmes de formation internes.

Est-ce que toutes les personnes qui vendent des valeurs mobilières au Canada font partie de ce système d'autocontrôle?

Non. Certains courtiers appelés *broker-dealers* ou *securities dealers* ne sont pas membres des OAR canadiens (les bourses et l'ACCOVAM), mais sont quand même autorisés à vendre certaines catégories de titres. Leurs activités sont régies par les commissions des valeurs mobilières. Les titres qu'ils vendent sont souvent très risqués et vos comptes ne sont pas protégés par le Fonds canadien de protection des épargnants. Certaines provinces exigent que les *broker-dealers* versent des sommes dans un fonds de prévoyance, mais ces cotisations sont beaucoup moins élevées que celles versées au FCPE et ne donnent pas autant de protection.

Les planificateurs financiers sont un groupe de professionnels qui n'appartiennent pas au régime d'autorégulation. Ils peuvent donner des conseils financiers de nature générale moyennant des honoraires, mais ils ne sont pas autorisés à vendre ou à recommander des titres. Ils ne peuvent accéder à la plupart des marchés que par l'entremise d'un membre

d'une bourse ou de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les représentants en épargne collective sont inscrits pour vendre uniquement des parts de fonds de placement. Ils ne peuvent pas vendre des titres individuels tels que des actions et des obligations.

Les comptes que vous avez établis auprès d'un planificateur financier ou d'un représentant en épargne collective ne sont pas couverts par le fonds de protection des épargnants, quoiqu'il est possible d'obtenir un autre genre de protection. Si vous faites affaire avec ces personnes, demandez-leur quel genre de protection vous est offerte.

Je comprends mieux maintenant comment fonctionne le système, mais je ne sais pas quoi faire ensuite!

Dans les bulletins Info-Placements n° 3 et 4, vous apprendrez comment fonctionnent le marché boursier et le marché obligataire. Vous y verrez aussi les facteurs dont il faut tenir compte avant d'investir.

Le Cours sur le commerce des valeurs mobilières est une marque de commerce de l'Institut canadien des valeurs mobilières.

Les courtiers

exécutants

exigent des

frais moins

élevés, mais

ils ne donnent

pas de

conseils et

n'offrent pas

d'autres

services.



INSTITUT
CANADIEN
DES VALEURS
MOBILIÈRES
www.csi.ca



Centre
d'initiation au
placement
DU CANADA
www.investorlearning.ca/francais

Le Centre d'initiation au placement du Canada est le seul organisme indépendant sans but lucratif au Canada qui a pour mandat exclusif d'offrir au grand public des renseignements désintéressés sur le placement. Il est financé au moyen des revenus tirés des programmes qu'il offre à coût modique et d'une subvention de l'Institut canadien des valeurs mobilières, l'organisme national de formation dans le secteur des valeurs mobilières.

Numéro sans frais : 1 888 452-5566

Bureaux de l'ICVM

Toronto
121 King St. W., Ground Floor
Toronto, ON, M5H 3T9
Tél. : (416) 681-2193 Téléc. : (416) 364-3262

Calgary
Suite 200, W.R. Castell Central Library
616 Macleod Trail S.E.
Calgary, AB, T2G 2M2
Tél. : (403) 269-9923 Téléc. : (403) 269-9924

Montréal
1, Place Ville-Marie, bureau 2840
Montréal, (Québec), H3B 4R4

Halifax
1791 Barrington St., TD Centre, Suite 1620
Halifax, NS, B3J 3K9

Toronto
121 King St. W., 15th Floor
Toronto, ON, M5H 3T9

Calgary
355 – 4th Ave. S. W., Suite 2330
Calgary, AB, T2P 0J1

Vancouver
650 West Georgia St., Suite 1350
P.O. Box 11574
Vancouver, BC, V6B 4N8